

ABONNEMENT.

Saumur : Un an 30 fr. Six mois 16 Trois mois 8

Poste : Un an 35 fr. Six mois 18 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez MM. RICHARD et C^{ie}, Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

annonces, la ligne 20 c. Réclamés 30 Faits divers 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez MM. HAYAS-LAFFITE et C^{ie}, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

26 Septembre 1874.

SCRUTIN DE BALLOTAGE

Dimanche 27 septembre 1874.

CANDIDAT

Conservateur, Mac-Mahonien.

M. BRUAS

Vice-président du Conseil général.

Le vote du dimanche 13 septembre a donné les résultats suivants :

CONSERVATEURS :

51,663 VOIX

Républicains : 45,359

Majorité conservatrice :

6,258 VOIX

ABSTENTIONS

45,995

Plus qu'il n'a été donné de voix à M. Maillé.

AUX ELECTEURS.

ELECTEURS,

Pas d'équivoques ! Jugez les candidats qui sollicitent vos suffrages, non sur des paroles, mais sur des actes.

M. MAILLÉ, le candidat républicain, se dit le ferme appui du maréchal de Mac-Mahon.

Mais vous n'avez pas oublié que tout récemment il était RÉVOQUÉ DE SES FONCTIONS DE MAIRE D'ANGERS PAR DÉCRET DU MARÉCHAL DE MAC-MAHON, DONT IL NE SAURAIT ÊTRE AUJOURD'HUI le partisan sincère et dévoué.

M. MAILLÉ, le candidat républicain, se range parmi les HOMMES MODÉRÉS de son parti.

Mais vous savez qu'il est l'AMI DU DICTATEUR GAMBETTA, dont il fut la bienvenue à Angers, dans un banquet célèbre, et vous avez gardé le souvenir de l'ambassade envoyée par le Conseil municipal qu'il présidait pour demander au gouvernement de Versailles :

« Qu'une amnistie pleine et entière couvrit tous les faits de la guerre civile. »

C'est-à-dire les attentats les plus audacieux qui aient jamais été commis CONTRE LA PROPRIÉTÉ ET L'ORDRE SOCIAL.

ELECTEURS,

Derrière M. Maillé, candidat républicain, se cache le RADICALISME, dont vous connaissez les œuvres en 1848 et 1870.

Souvenez-vous,

Et vous voterez pour M. BRUAS, LE FIDÈLE DÉFENSEUR DE L'ORDRE, DE LA PROPRIÉTÉ ET DU TRAVAIL.

LE DRAPEAU ROUGE.

ELECTEURS,

Le Patriote, journal radical dont M. Maillé, le candidat républicain, a toujours accepté le patronage, et qu'il n'a jamais désavoué, écrivait le 22 avril 1871, au moment de la GUERRE CIVILE et de LA COMMUNE :

« Que le DRAPEAU ROUGE devienne le drapeau de la République, la couleur n'y fera rien, NOUS LE SALUERONS AVEC RESPECT ET AVEC AMOUR. »

Quelques jours plus tard, le Patriote disait encore :

« OUI, NOUS ACCEPTERIONS LE DRAPEAU ROUGE. »

ELECTEURS,

Voilà des paroles sinistres que M. Maillé, le candidat républicain du Patriote, n'a jamais désavouées.

Voterez-vous pour ce candidat ? Souvenez-vous des paroles que prononçait jadis M. Thiers, en un jour de clairvoyance et de sincérité :

« La France a horreur de la République. Elle sait que ce gouvernement tourne toujours au SANG OU A L'IMBÉCILLITÉ. »

Le passé de la République, en France, se résume en trois mots :

La Terreur de 1793 ;

La Révolution de 1848 ;

La Révolution de 1870, LA GUERRE A OUTRANCE ET LA COMMUNE.

Derrière les candidats républicains, il y a, dans l'avenir, LES MÊMES FLÉAUX.

Au nom de la France menacée, ne votez pas pour le candidat républicain.

DERRIÈRE M. BRUAS

SE TROUVE

Le maréchal de Mac-Mahon, défenseur de l'ordre, protecteur des intérêts du pays.

DERRIÈRE M. MAILLÉ

SONT

Les républicains de la guerre à outrance: Allain-Targé, Engelhard, Gambetta.

ELECTEURS, CHOISISSEZ !

Le Comité conservateur.

Le dimanche 13, au premier tour de scrutin,

M. MAILLÉ a eu la majorité dans 456 communes sur 382 ;

Les CANDIDATS CONSERVATEURS ont eu la majorité dans 226 communes.

Au premier tour, sur 444,943 électeurs inscrits, il y a eu 45,995 abstentions, plus que M. Maillé n'a eu de voix.

Admettons qu'un certain nombre d'abstentionnistes soient, physiquement, dans l'impossibilité d'aller déposer leur bulletin dans l'urne, il y en a, vraisemblablement, plus de la moitié en état de le faire. Nous aimons à croire que tous ces abstentionnistes ne veulent pas du radicalisme ni de la Commune, encore moins de ses

horreurs. Pourquoi donc n'iraient-ils pas voter ?

Ils doivent pourtant bien voir, qu'en n'y allant pas, ils font l'affaire des radicaux. S'ils eussent daigné plus tôt se montrer moins indifférents à une affaire capitale qui les regarde aussi bien que nous, il est évident que la candidature radicale était évincée au premier tour de scrutin.

Eh ! bien, rien n'est encore désespéré ; qu'ils réparent le mal qu'ils ne veulent pas faire et qu'ils feraient irrémédiablement, en ne votant pas dimanche pour le candidat conservateur, M. CH. BRUAS.

LA RÉPONSE DE M. MAILLÉ.

On lit dans le Journal de Maine-et-Loire :

Nous avons posé quelques questions à M. Maillé, questions qui ont bien leur importance.

— Quelle sera la République pour laquelle il votera ?

— Sera-ce la République de M. Casimir Périer ; celle de M. Thiers ; celle de Gambetta ; celle de l'insurrection parisienne ?

— Votera-t-il la constitution d'une seconde Chambre ?

— Donnera-t-il au Président le droit de dissoudre l'Assemblée ?

M. Maillé ne répond à aucune de ces questions.

Il est vrai que le Patriote prend la parole en son nom et répond... qu'il ne répondra pas.

Pourquoi ? Ah ! voilà ce que le Patriote n'ose pas expliquer.

Nous l'expliquerons pour lui.

M. Maillé ne peut répondre à aucune de ces questions, parce qu'il est le candidat de la coalition des trois partis républicains.

Si M. Maillé se déclare le partisan de la République Périer, il s'aliène le vote des républicains de la nuance Jules Favre et des radicaux amis de la Commune de Paris.

S'il se déclare partisan de la République Gambetta, il aura pour lui MM. Allain-Targé et Engelhard. — C'est beaucoup, nous ne le nions pas, mais ce n'est pas suffisant.

M. Maillé est condamné au silence. Il se dit républicain et croit avoir péremptoirement donné satisfaction aux conservateurs.

M. Maillé se trompe. Les électeurs ont besoin de savoir s'il siègera à l'Assemblée à côté de M. Périer ou A CÔTÉ DE M. GAMBETTA.

Nous sommions M. Maillé de répondre à cette question. Pas d'équivoque ; pas de faux fuyants. Votera-t-il avec ceux qui ont eu le patriotique courage de signer le traité de paix ? votera-t-il avec LES PARTISANS DE LA GUERRE A OUTRANCE ?

Le Patriote, en détresse, en est réduit, pour combattre M. Bruas, à ne pas pouvoir dire la vérité, parce que la vérité ferait crouler tout l'échafaudage de ses arguments.

M. Charles Bruas est purement et simplement un conservateur, un candidat mac-mahonien, dévoué sans réserve et sans arrière-pensée à la consolidation du gouvernement du maréchal de Mac-Mahon.

M. Bruas n'a pas varié d'un iota sur cette affirmation catégorique que ne peut démentir aucune calomnie.

Mais cela ne fait pas les affaires du Patriote. Les radicaux, les amis de M. Maillé se troublent à l'idée que les électeurs de Maine-et-Loire comprennent mieux chaque

jour que la candidature de M. Bruas est la seule qui soit vraiment et sincèrement CONSERVATRICE et MAC-MAHONNIENNE.

Le Patriote, aux abois, cherche une nouvelle étiquette à mettre sur le dos de M. Bruas.

Obligé de renoncer à son « drapeau blanc » et à son affiche « Henri V », obligé de s'avouer à lui-même que M. Bruas n'est décidément pas le candidat de l'Étoile, le Patriote ne veut cependant pas avouer à ses lecteurs que M. Charles Bruas n'a d'autre drapeau que le drapeau de Mac-Mahon et de l'armée française.

Et, dans son amer dépit, le Patriote accuse M. Bruas de n'être qu'un ORLÉANISTE. — C'est le titre qu'il lui donne depuis trois jours.

Décidément, les affaires du Patriote sont notoirement en baisse.

Chronique générale.

Le Journal officiel vient de publier le décret convoquant, pour le 18 octobre, les électeurs des Alpes-Maritimes, du Pas-de-Calais et de Seine-et-Oise, afin d'élire les députés en remplacement des députés décédés dans ces départements.

Nous devons signaler l'activité et l'ardeur que les radicaux déploient pour les élections aux conseils généraux. Il est indispensable que les conservateurs fassent un effort considérable pour conserver la majorité partout où ils la possèdent déjà.

S'ils persistent dans cette apathie qu'on leur a si souvent reprochée, s'ils s'abandonnent eux-mêmes, ils seront certainement battus.

La presse départementale a en ce moment un grand rôle à jouer ; il faut qu'elle encourage les timides, qu'elle stimule les indolents, qu'elle seconde les hommes d'énergie.

Plusieurs journaux viennent de publier le tableau des députés faisant partie des conseils généraux qui sont soumis à la réélection. Si nous relevons le fait et le signalons à l'attention de nos lecteurs, c'est qu'il contribue, pour sa bonne part, à expliquer l'agitation politique dont le scrutin du 4 octobre menace d'être l'objet. Il est à craindre, en effet, que bien peu d'électeurs aient la sagesse de distinguer, dans le même personnage, le député à l'Assemblée nationale politique du candidat à l'assemblée départementale administrative, et que la plupart ne jugent des aptitudes administratives du candidat sur les votes politiques du député.

Le journal la Champagne nous fait connaître que les catholiques de Reims se plaignent du retard apporté au remplacement de M^r Landriot. Les catholiques de cette ville ont envoyé des pétitions à la Nunciature et au gouvernement français pour demander que M^r de Dreux-Brézé, évêque de Moulins, soit proposé au Saint-Père comme archevêque de Reims.

Les journaux démocratiques se sont empressés d'annoncer que M. le duc de Luynes pose sa candidature en Seine-et-Oise.

Monsieur le duc de Luynes.... a six ans !

M^{me} la princesse Czartoryska, carmélite à Posen, forcée de quitter le territoire allemand, vient d'arriver à Paris, où elle est entrée au couvent des Carmélites. Cette princesse est la belle-sœur de la princesse Marguerite, fille de M. le duc de Nemours. Quand le commissaire prussien s'est présenté au couvent des Carmélites de Posen, il leur a déclaré, en vrai libre-penseur, que les vœux prononcés dans ce couvent étaient incompréhensibles avec la civilisation moderne. Il a annoncé que, toutefois, les dames allemandes qui persistaient à conserver ces vœux pourraient rester dans leur communauté, mais que les dames étrangères devaient en sortir et quitter le territoire allemand.

On écrit de Genève :

Ceci pourrait prendre pour titre : *Les infortunes de Rochefort à Genève.*
Le lanternier n'a pas eu de chance pendant son séjour ici. Il est descendu, en arrivant, à l'hôtel de Russie.
Au bout de deux jours, les allées et venues des Razoua, des Gaillard père et fils, des Arnould, des longues barbes et des chapeaux mous, enchantés, du reste, d'embêter Rochefort, ont indisposé le maître d'hôtel qui lui a donné congé.
Il n'a pas séjourné plus longtemps à l'hôtel des Bergues.
Comme le propriétaire de l'hôtel l'abordait d'un air grave, Rochefort ne l'a pas laissé parler : « Je comprends, lui a-t-il dit, je vous gêne ici, et vous me signifiez mon congé. »
A l'Écu de Genève, il est resté quatre jours. Au bout de ce temps, arrive une famille anglaise très-nombreuse. Elle croise Rochefort dans l'escalier.
— Vous avez ici M. Rochefort ? dit la mère de famille à l'hôtelier, et elle donne l'ordre d'emporter les bagages.
L'hôtelier se précipite, la supplie de rester et l'assure que M. Rochefort va déloger à l'instant.
Quatrième station : Hôtel du Lac, où il est resté jusqu'à son départ pour Vevey.
C'est là qu'il s'est rencontré nez à nez avec le prince Napoléon (Jérôme). Le prince donnait le bras à M^{me} X..., honorée de son amitié, en ce moment.
Il ne trouve pas de grandes sympathies dans les rues de Genève. Il y a même été hué.

Rien de nouveau sur les deux incidents qui occupent le public européen : la lettre de l'empereur Alexandre à don Carlos, et les pourparlers qui auraient été engagés touchant l'éternelle question du Sleswig.
Sur la lettre de l'empereur Alexandre, les journaux russes continuent à rester muets. Ce silence fait de nouveau naître des doutes dans les cercles politiques ; si la lettre existe, on demande pourquoi le texte n'en est pas publié.
L'affaire du Sleswig provoque une polémique, des affirmations, des dénégations, entre la presse danoise et la presse allemande. On dément de Copenhague que des sujets allemands aient jamais été expulsés du territoire danois. On avoue, à Berlin, que des sujets danois ont été expulsés du Sleswig ; mais on déclare que ces mesures ont été purement individuelles.

On peut compter les jours en Allemagne par les condamnations prononcées contre le clergé. Le 21 de ce mois, condamnation de l'évêque de Paderborn à quatre mois de forteresse ; le 22, condamnation de l'évêque d'Ermland à 200 thalers d'amende, ou, faute de paiement, à six semaines de prison.

Cependant, les lois en vertu desquelles ces sentences sont portées ne suffisent pas, paraît-il, à atteindre le but que poursuit le gouvernement prussien. M. de Bismark va demander à la législature de nouvelles armes, consistant dans deux projets de lois, l'un sur l'administration du temporel de l'Eglise catholique, l'autre sur les associations religieuses. Ces deux projets sont tels que, s'ils ont jamais force de loi, ils soumettront les communautés religieuses à une sorte de laminer d'où il est presque matériellement impossible qu'elles ne sortent pas étouffées.

On lit dans *Paris-Journal* :
« Une dépêche de Bayonne nous apprend un important succès des carlistes.
» D'après cette dépêche, d'origine carliste, et datée de Tolosa, 22 septembre, le brigadier Perula, avec deux bataillons navarrais, aurait attaqué vigoureusement à la baïonnette l'église et le village de Biurrun, défendu par Moriones avec dix bataillons. Les libéraux auraient été complètement battus et auraient pris la fuite, en laissant au pouvoir des carlistes 80 prisonniers, une grande quantité de munitions de guerre, plusieurs centaines de fusils et d'autres effets militaires. Les libéraux auraient subi de grandes pertes ; celles des carlistes seraient moindres.
» Don Carlos, ajoute la dépêche carliste, est sorti d'Estella et a parcouru le champ de bataille pour examiner les positions de l'ennemi et se rendre compte des violences commises à Biurrun ; il aurait vu des cadavres brûlés inhumainement par les libéraux. Ceux-ci auraient assassiné quelques femmes à Biurrun.
» La conduite de Perula a été brillante ; il a eu deux chevaux tués sous lui.
» Don Carlos et Dorregaray ont passé la nuit à Mobanos. »

Nous avons appris, il y a quelque temps, que l'on se préoccupait, dans les régions officielles, de l'éventualité d'une apparition des canonnières allemandes à Bayonne. Le fait prévu va se réaliser, on le croit du moins dans cette ville.
« Il paraît, lisons-nous dans la *Voix de la Vérité*, que les canonnières allemandes qui ont mission de croiser dans les eaux espagnoles arrivent à Bayonne, non en croisière, espérons-le, mais, dit-on, pour ramener de Bilbao, où il se trouve ces jours derniers, et pour ramener avec quelque honneur, M. le consul général Lindau. »

Le grand-enquêteur prussien va donc nous être ramené avec pompe. Il y a là une nouvelle insulte, parfaitement méditée et voulue ; nous ne croyons nullement la nécessité de reculer devant l'emploi du mot propre. Envoyer dans nos eaux des canonnières allemandes, c'est, eu égard aux circonstances, une provocation gratuite, et elle devient plus grave encore, si le bruit répandu à Bayonne est exact, c'est-à-dire si les bâtiments ont pour mission de donner un certain appareil à la rentrée de M. Lindau sur notre territoire.
Nos contradicteurs vont être d'avis qu'il serait plus sage de se faire sur cette bravade de mauvais goût. Nous ne partageons pas cette opinion. Ce qu'il ne nous est pas possible d'empêcher, il faut du moins le dénoncer ; si le gouvernement se croit tenu au silence, que la presse fasse entendre ses protestations.

Il est facile de se rendre compte des conséquences que peut amener le séjour des bâtiments prussiens à Bayonne, et il est permis de supposer qu'elles sont prévues et cherchées à Berlin. A qui la responsabilité en sera-t-elle imputée ? La Prusse ne manquera pas de nous accuser devant l'Europe, et si d'avance nous n'avons pas repoussé cette responsabilité, si nous avons paru accepter cette nouvelle provocation comme un incident tout naturel, notre cause sera mauvaise devant le tribunal qui doit nous juger.

La *Voix de la Vérité* engage la population de Bayonne à « éviter toute manifestation et même à faire taire toute curiosité. » C'est un conseil auquel doit s'associer la presse de toutes les opinions. Mais la presse qui se préoccupe de la dignité de la France a d'autres obligations ; elle se manquera à elle-même, si elle n'exprime les sentiments qu'excite dans les âmes la nouvelle que nous signalons.

Quant au gouvernement, il a, lui aussi, un devoir à remplir : c'est d'appeler l'attention des cabinets sur la situation qui lui est faite, ainsi qu'au pays, par des actes de cette nature. Qu'il s'abstienne de protester dans ses journaux, soit ; mais qu'il fasse parler ses diplomates.
Nous apprenons que les canonnières allemandes n'ont pu, jusqu'ici, entrer à Bayonne en raison de l'état de la mer, mais qu'elles se disposent à y pénétrer.

M. ÉLIE DE BEAUMONT.

La mort vient de frapper une des illustra-

tions scientifiques de notre époque. M. Elie de Beaumont, inspecteur général des mines, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, sénateur du second empire et grand-officier de la Légion-d'Honneur, a succombé subitement dans son château de Canon (Calvados).

Il était né le 25 septembre 1798, et après de brillantes études sortit le premier en 1819 de l'École polytechnique pour entrer à l'École des mines. — Ses premiers travaux comme ingénieur se rapportent à la métallurgie ; il entreprit par ordre du gouvernement une série de voyages, à la suite desquels il publia quelques écrits qui furent très-remarqués. En 1823, l'administration des mines résolut de procéder à l'exécution d'une carte géologique générale de la France, et cette mission fut confiée à MM. Dufrenoy et Elie de Beaumont.

Il se s'agissait rien moins que de parcourir pas à pas toute l'étendue de notre territoire, de reconnaître les principes constitutifs du sol et d'en déduire une description complète et raisonnée. A partir de ce moment, M. Elie de Beaumont s'adonna complètement aux recherches géologiques. On lui doit une théorie sur les soulèvements des systèmes de montagnes et une classification des terrains sédimentaires qui, après de longues discussions, sont aujourd'hui universellement adoptées.

Après la mort de François Arago, le 3 octobre 1853, M. Elie de Beaumont le remplaça en qualité de secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences. Il a conservé ce poste jusqu'à son dernier jour, malgré une faiblesse d'organe qui ne laissait parvenir sa voix qu'aux auditeurs les plus rapprochés ; il sera difficilement remplacé.

Nouvelles militaires.

ORDRE GÉNÉRAL.

Pendant les manœuvres d'automne et depuis qu'elles sont terminées jusqu'à ce jour, le général commandant le 9^e corps d'armée n'a pas reçu la moindre plainte contre les militaires qui y ont pris part.

C'est là un résultat qui témoigne grandement en faveur de la discipline, qui a été maintenue, du bon vouloir des habitants des communes que nous avons traversées et de l'excellent esprit des troupes, auxquelles le général commandant le 9^e corps d'armée est heureux de pouvoir exprimer toute sa satisfaction.

Au quartier général, à Tours, le 23 septembre.

Le général commandant en chef, DU BARAIL.

Les manœuvres d'automne du 6^e corps d'armée ont été entièrement terminées mercredi.

Lundi s'est livrée la bataille décisive près de Villers-en-Argonne. Le corps de l'Est, après s'être emparé, le 19, des hauteurs de Clermont (Meuse), avait franchi le 20 la Biesme, sous le feu des batteries ennemies, et occupé les collines qui dominent Passavant, le Chemin et Villiers, dans la nuit du 20 au 21. Son dessein était de franchir l'Aisne dans la journée du 21. Mais le corps de l'Ouest (général Vergé), après un feu de mousqueterie qui a duré de 6 heures à 10 heures du matin, a franchi lui-même l'Aisne, au pont des Bergers, et repoussé l'ennemi (corps de l'Est, général Abbattucci), qui a battu en retraite, après une belle charge de la brigade Torel.

Le coup-d'œil était magnifique, et la bataille avait attiré un grand nombre de curieux. Dans le nombre se trouvait le général Chanzy, en bourgeois.

Le général Félix Douai, qui a conçu et préparé le plan des manœuvres, paraissait fort satisfait des dispositions prises par ses deux commandants.

Dans son état-major, nombreux et brillant, figuraient quinze officiers étrangers, Russes, Autrichiens, Anglais et Italiens.

Chronique Locale et de l'Ouest.

PAS D'ABSTENTIONS.

Surtout, pas d'abstentions !
N'oublions pas que les droits ne sont que la résultante des devoirs remplis et que c'est

démériter du droit de suffrage que de ne pas l'exercer.
Avec ce système déplorable, le suffrage universel cesse d'être universel, et le député élu n'arrive plus qu'à représenter des minorités, souvent peu considérables, la masse du corps électoral renonçant elle-même à être représentée.

Indifférence ou parti pris, l'abstention est une faute grave. Dans les circonstances actuelles, c'est plus qu'une abdication, c'est une véritable désertion.

Donc, aux urnes !
Les radicaux sont disciplinés.
Montrons-leur que la grande armée conservatrice sait l'être aussi.
A ce prix, le triomphe est assuré.

Le dimanche 43 septembre, le département de Maine-et-Loire comptait 52,000 électeurs pour déclarer qu'ils ne veulent point de la République et qu'ils refusent de confier à M. Maillé, candidat de TOUS LES COMITÉS RÉPUBLICAINS, la mission de soutenir et organiser le gouvernement de Mac-Mahon.

Demain dimanche, ces 52,000 électeurs confirmeront leur premier vote, en portant toutes leurs voix sur M. BRUAS, qui a promis de voter toutes les mesures propres à fortifier les pouvoirs et l'autorité du maréchal président.

On lit dans le *Journal de la Vienne* :
M. Maillé, l'ex-maire d'Angers, le candidat radical de Maine-et-Loire, n'a pas été choisi au hasard par le comité directeur de Paris. Il avait fait ses preuves depuis longtemps ; et ceux qui l'ont désigné aux suffrages des électeurs savaient bien ce qu'ils faisaient. Les radicaux, les républicains modérés, les républicains conservateurs, ou du moins ceux qui prétendent l'être, tous se sont réunis pour l'envoyer siéger à Versailles.

Mais il est bon d'avertir ces derniers que M. Maillé n'ira pas, comme M. Lepetit, s'asseoir derrière M. Thiers, et qu'il n'a rien de commun avec le centre gauche. La place de M. Maillé est toute marquée à l'Assemblée ; il ira s'asseoir entre M. Lockroy et M. Naquet, tout à côté de M. Barodet. Ses sympathies sont là ; ces honorables députés représentent ses idées, ses principes ; il votera comme eux, et comme eux il ne représentera qu'une chose : le radicalisme. Nous ne prétons rien à M. Maillé ; ce que nous disons là est le résultat d'une conviction sincère, basée sur le passé politique du candidat républicain.

Voici un acte de M. Maillé, facile à contrôler, que nous livrons aux appréciations des électeurs de Maine-et-Loire.

Quelques jours avant l'incendie de Paris par la Commune et le rétablissement de l'ordre par l'armée, la majorité radicale du conseil municipal d'Angers formulait, en faveur de l'amnistie pleine et entière des insurgés, un vœu des considérants duquel nous détachons le passage suivant :

« Les membres du conseil municipal failliraient au mandat qu'ils viennent de recevoir si, en présence de l'horrible lutte qui se continue sous les murs de Paris, ils ne se faisaient auprès du gouvernement les interprètes des douloureuses préoccupations de leurs concitoyens. Le territoire français est encore occupé par l'ennemi, qui attend la rançon promise ; aussi l'Assemblée avait-elle accepté la République comme le seul terrain sur lequel tous les partis pouvaient se rencontrer ; mais, dès les premiers jours, cédant à de fâcheuses influences, les préventions ont passionné le débat et fait oublier l'œuvre commune. »

« La guerre civile a éclaté impitoyable ; on n'a plus songé qu'à faire appel à la résistance violente et à la RÉPRESSION A OUTRANCE. Cet affreux DUEL a trop duré. L'Assemblée, qui tient entre ses mains les destinées de la France, n'a qu'un mot à dire pour ôter tout prétexte et toute force à la résistance. »

Une commission, composée du maire et de deux conseillers municipaux, était chargée de porter ce document à Versailles. Ce maire était M. Maillé !

Avions-nous tort de dire que les sympathies de M. Maillé étaient pour le radicalisme ? Le devoir des républicains conservateurs n'est-il pas, devant un tel passé politique, de s'unir, M. Berger s'étant patriotiquement retiré de la lutte, pour donner leurs voix à M. Bruas ?

M. Maillé, candidat de TOUS les comités républicains, a derrière lui des républicains de toute sorte, depuis les honnêtes dupes du

centre gauche jusqu'aux énergumènes du radicalisme le plus violent. Lui-même l'a reconnu, en disant que sa république reste ouverte aux aspirations ardentes.

Bien donc qu'il répudie le drapeau rouge, il ne répudie ni le concours ni les suffrages de ceux qui naguère saluaient avec respect et avec amour le hideux drapeau de la Commune. Le *Patriote* est le patron de M. Maillé; le *Patriote* a pu, un jour, saluer le DRAPEAU ROUGE qui nous garantira que, le cas échéant, le *Patriote* et ses propriétaires ne reviendront pas à leurs amours du 22 avril 1871? Aujourd'hui, ils se défendent d'avoir salué le drapeau rouge et mettent la chose sur le compte d'un rédacteur de passage. Mais comme ils n'ont jamais protesté, leur solidarité demeure entière.

Entre le *Patriote* et nous, la question est depuis longtemps réglée. Nous avons prouvé par des textes que jusqu'au dernier jour de la Commune et même après, le *Patriote* n'a eu que des tendresses pour les communards, réservant toutes ses colères pour le gouvernement de la France et M. Thiers, qui en était le chef. Ce n'est pas seulement une question de drapeau, c'est une question de système politique et social.

Le *Patriote* a toujours été et est encore l'organe des républicains radicaux, ennemis haineux et violents de toute supériorité sociale, de toute institution religieuse. Il n'y a pas encore longtemps, il avait pour candidat — comme tous les journaux de son parti — M. Ranc, le communard que la justice a frappé d'une condamnation capitale. C'est depuis le 7 juin 1871, nous avons donc le droit de dire que, quel que soit son rédacteur, le *Patriote* est toujours prêt à donner la main aux radicaux les plus violents.

Donc aussi, M. Maillé, candidat du *Patriote*, ne peut pas être un candidat conservateur; il est la dupe ou le complice des radicaux.

Electeurs, pensez à cela!
(Union de l'Ouest.)

JULES ANDRÉ.

Voici les dernières lignes d'un article du *Patriote*, journal radical d'Angers :

« A la vérité, M. Bruas répondra qu'étant septennaliste, il acceptera la République pendant six ans encore. Six ans d'imbécillité ne lui font pas peur. Nous avouons pourtant qu'à notre avis, après s'être résigné si facilement à six ans d'imbécillité, M. Bruas risque fort de rester imbécile toute sa vie. »

Tel est le ton doux et modéré de la polémique du *Patriote*.

Cependant, ce journal incivil oublie :

1° Que M. Maillé, son candidat, est le candidat de la République ;
2° Que le septennat de Mac-Mahon ne doit pas être la République de M. Maillé.

On lit dans l'*Union libérale* :

« Les manœuvres du 9^e corps d'armée ont donné lieu à plus d'accidents que nous ne l'avions cru d'abord. L'hôpital de Tours a reçu depuis quelques jours un certain nombre de blessés et, mercredi, huit hommes et un caporal du 32^e de ligne, en ce moment en garnison à Angers, y ont été admis avec des blessures de peu d'importance.

» Ajoutons toutefois que, contrairement aux bruits qui avaient couru, on n'a pas eu de mort à déplorer.

» Un caporal du 66^e de ligne, notamment, qui avait été frappé d'une attaque d'apoplexie, est aujourd'hui hors de danger. »

Les pêcheurs du département de la Vienne se plaignent, cette année, du triste état des petites rivières, bassins ou petits cours d'eau, qui, circonstance assez rare en septembre, sont à peu près à sec.

Les poissons n'en pâtissent pas moins que les hommes. Ces hôtes de l'onde sont étioilés et comme rachitiques. Il n'en est pas ainsi dans toute la région, et le *Phare de la Loire* nous signale une pêche quasi-miraculeuse qui a été faite à Gien.

Un peintre décorateur de la fabrique de faïence a pris dans la Loire une carpe pesant douze livres et demie et mesurant 63 centimètres de longueur.

Il paraît que le Dieu de la pêche ne peut pas contenter tous les départements à la fois.

L'IMPÔT FONCIER.

D'après le *Journal des Débats*, M. Mathieu-Bodet vient de prescrire les mesures nécessaires pour arriver, suivant le désir de l'Assemblée nationale, à une péréquation partielle de l'impôt foncier. C'est ainsi qu'en exécution de la loi du 21 mars 1871, il serait procédé sous peu à la révision du revenu imposable des parcelles ou fractions de parcelles qui, sous la désignation de friches, de landes, de terres vaines ou vagues, de marais ou toute autre dénomination analogue, ont été cotées, lors des opérations du dernier cadastre, dans chaque commune, au-dessous de la dernière classe des terres la-

bourables, où, s'il n'existait pas alors de terres labourables dans la commune, au-dessous de la dernière classe de la culture dominante, et qui depuis cette époque ont été desséchées, défrichées ou plantées, incorporées à des propriétés bâties ou affectées à des usages industriels ou autrement mises en valeur.

A l'inverse, il serait en même temps procédé, sur la demande des propriétaires intéressés, à une révision du revenu imposable des parcelles ou fractions de parcelles qui, depuis les opérations du dernier cadastre effectué dans la commune, seraient devenues incultes par suite d'événements imprévus et indépendants de la volonté de leurs propriétaires. L'Assemblée nationale serait d'ailleurs appelée à voter, aussitôt après son retour à Versailles, c'est-à-dire dans le courant du mois de décembre prochain, diverses dispositions destinées à assurer la complète exécution de ses délibérations antérieures sur cette importante et toujours si délicate matière. Quant aux réclamations des propriétaires de terrains dont le classement aurait été rehaussé, elles devraient être formées dans les six mois à partir de la publication des rôles; passé ce délai, aucune réclamation ne pourrait être admise que pour des faits imprévus, indépendants de la volonté des propriétaires et survenus postérieurement aux opérations.

Enfin, désormais, les propriétaires qui feraient exécuter des semis ou des plantations de bois seraient tenus d'en faire la déclaration, sous peine d'être privés des immunités qui leur seront accordées par le code forestier. On pense au ministère des finances qu'une somme de plusieurs millions sera nécessaire pour faire face aux dépenses qu'entraînera cette grande révision, laquelle, par parenthèse, ne sera pas immédiatement applicable à celles des communes des départements de la Corse, de la Savoie, de la Haute-Savoie et des Alpes-Maritimes qui n'ont pas encore été cadastrées conformément au système actuellement suivi en France. Le gouvernement demanderait en conséquence à l'Assemblée nationale de vouloir bien ajouter dans ce but aux évaluations budgétaires, pour l'année 1874, un nouveau crédit de 2 millions de francs.

Faits divers.

On lit dans le *Journal du Cher* :

Une nouvelle qui a produit une certaine

sensation s'est répandue hier matin. On racontait que le courrier de Bourges vice des dépêches de Dun-le-Roi. Levet et avait été volé la veille au soir, entre Bourges, et que les lettres et valeurs avaient complètement disparu.

Le fait est malheureusement exact; mais toutes les dépêches n'ont pas été enlevées; deux paquets ou sacs étaient encore dans la voiture lorsqu'on a constaté la soustraction. Voici les renseignements que nous avons recueillis sur cette affaire.

C'est en arrivant à la gare à 9 h. 45 du soir que le conducteur s'aperçut de l'enlèvement des dépêches. Cependant, en traversant la rue d'Auron, un commerçant qui lui remettait une lettre lui fit remarquer que le coffre était ouvert. Il descendit, referma la porte à clef, et comme l'heure le pressait, il partit sans examiner l'état de la voiture.

Une heure après, il reprenait la route de Levet pour tâcher de retrouver les sacs disparus, et à 6 kilomètres de la ville, en face des carrières de Tallery, il rencontra, en effet, un tas de lettres sortant de sacs éventrés qu'il s'empressa de rapporter à la direction du bureau de Bourges.

Hier matin, une personne remettait entre les mains de M. le commissaire central 46 lettres qu'elle venait de trouver rue de Mazières, sous un tombereau. Un tiers environ de ces lettres avaient été ouvertes; le reste, qui au toucher avait sans doute paru trop mince pour contenir des valeurs, était intact. Plusieurs lettres recommandées et chargées ont disparu.

Se trouve-t-on en présence d'un vol prémédité et commis avec effraction? ou — ce qui serait moins grave — les dépêches tombées accidentellement sur la route auraient-elles été enlevées par un passant?

C'est ce que l'instruction qui se poursuit établira peut-être, mais non sans peine, et voici pourquoi: Par suite d'une négligence impardonnable, la justice n'a été informée du fait que nous racontons que le lendemain, et encore d'une manière toute fortuite, c'est-à-dire par la remise des lettres trouvées sur la voie publique. L'enquête n'a donc pu commencer que douze heures après la constatation du vol, et alors que l'un des principaux éléments de l'information manquait, car la voiture des dépêches, répartie pour Dun-le-Roi, n'est rentrée à Bourges qu'hier soir à 9 heures 1/2.

Pour les articles non signés: P. GOURT.

ÉLECTION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

M. BRUAS

Vice-Président du Conseil Général.

ÉLECTION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

M. BRUAS

Vice-Président du Conseil Général.

ÉLECTION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

M. BRUAS

Vice-Président du Conseil Général.

ÉLECTION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

M. BRUAS

Vice-Président du Conseil Général.

ÉLECTION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

M. BRUAS

Vice-Président du Conseil Général.

ÉLECTION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

M. BRUAS

Vice-Président du Conseil Général.

ÉLECTION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

M. BRUAS

Vice-Président du Conseil Général.

ÉLECTION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

M. BRUAS

Vice-Président du Conseil Général.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite:

REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès, sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, phthisie, tous

désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75.000 cures y compris celles de Madame la Duchesse de Castletuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 63,476.

M. le curé Comparet, de dix-huit ans de *Gastralgie*, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 47,422.

EPIQUEME. — Baldwin, de débâtement le plus complet, de paralysie des membres par suite d'accès de jeunesse.

Cure N° 76,448.

Verdon, 16 janvier 1872.

Depuis 5 ans, je souffrais de maux dans le côté droit et dans le creux de l'estomac, de mauvaises digestions, etc. — Je n'hésite pas à vous certifier que votre *Revalescière* m'a sauvé la vie. ERNEST CATTE, Musicien au 63^e de ligne.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* en boîtes, de 4, 7 et 10 francs. — La *Revalescière* chocolatée, en boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON,

épicer, rue Saint-Jean; M^{re} GONDRAND, épicière, rue d'Orléans; M. BESSON, pharmacien, place la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers Du Barry et C^e, 26, place Vendôme, à Paris.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M^{re} GOULPEAU, notaire, et TIREAU, avoué aux Sables-d'Olonne.

A VENDRE

PAR LICITATION,

Le samedi dix octobre prochain, à midi.

En l'étude de M^{re} GOULPEAU, notaire aux Sables-d'Olonne.

1^{er} Le domaine de la **Charmellerie**, situé commune d'Olonne, à deux kilomètres des Sables-d'Olonne, comprenant maison de maître et pourpris, une borderie et une métairie, contenant cinquante-huit hectares quatre-vingt-dix ares soixante-trois centiares.

Mise à prix 100,000 fr.

2^e La métairie des **Plesses**, située commune du Château-d'Olonne, à trois kilomètres des Sables-d'Olonne, contenant vingt-trois hectares cinquante-trois ares cinquante-sept centiares.

Mise à prix 34,000 fr.

3^e Les deux métairies de la **Poitivinière**, même commune, à quatre kilomètres des Sables-d'Olonne, contenant: l'une vingt hectares quarante-trois ares quatre-vingt-quinze centiares.

Mise à prix 30,000 fr.

L'autre quinze hectares dix-huit ares quatre-

vingt-dix-sept centiares.

Mise à prix 24,000 fr.

4^e La métairie de l'**Emérière**, située commune de Grosbreuil, contenant trente-sept hectares soixante-dix sept ares quatre-vingt-cinq centiares.

Mise à prix 40,000 fr.

5^e Une vaste maison, sise aux Sables-d'Olonne, rue de l'Hôtel-de-Ville, 46.

Mise à prix 25,000 fr.

6^e Diverses parcelles de terres, sises commune d'Olonne, et maisons et jardins, situés aux Sables-d'Olonne.

S'adresser à M^{re} GOULPEAU et à M^{re} TIREAU, avoué aux Sables-d'Olonne. (458)

A VENDRE UN JARDIN

Situé au Jagueneau, commune de Saumur, sur la route de Limoges.

Joignant d'un côté M. Bizeray et de l'autre côté M. Rottier.

Ce jardin, d'une contenance de 33 ares, et planté d'arbres fruitiers et d'agrément, renferme plusieurs bassins et sources d'eau vive avec jet d'eau.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, n° 8. (311)

MAISON A LOUER

Présentement.

S'adresser à la Retraite. (213)

Etude de M^{re} CLOUARD, notaire à Saumur.

A CÉDER

De suite,

LA MAISON DE COMMERCE De M. MENIER Négociant-Distillateur A SAUMUR.

S'adresser, pour avoir des renseignements et pour traiter, à Saumur, à M. GUÉRIN, levée d'Enceinte, à M. PROUST, rue Beaurepaire, ou à M^{re} CLOUARD, notaire. (314)

A VENDRE

UNE VOITURE-PANIER

A quatre roues.

S'adresser au bureau du journal.

Avis aux **Ferronniers** et aux **Cultivateurs**.

UNE NOUVELLE BATTEUSE

pour la force de deux hommes, a été trouvée aussi pratique et utile qu' pendant deux années.

Dix-huit mille (18,000) pièces ONT ÉTÉ VENDUES.

Prix: Francs 500, rendues franco à la frontière française.

Aux négociants, grande remise sur les prix. S'adresser à MAURICE WEIL jeune, à Vienne, Franzensbrückenstrasse, 15. On cherche des représentants.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

PETITE PROPRIÉTÉ

Au carrefour du Chapeau.

Comprenant: maison d'habitation, jardin de 11 ares, bassin et servitudes.

Toutes facilités de paiement. S'adresser à M^{re} ROBINEAU, notaire à Saumur. (461)

AVIS

On demande un PIANO d'occasion. S'adresser au bureau du journal.

VILLE DE SAUMUR

AVIS

Le Maire de la ville de Saumur invite les personnes qui désirent traiter à l'amiable pour la prise des services des Vidues et du Balayage, à partir du 1^{er} janvier 1875, à se présenter au Secrétaire de la Mairie pour faire la déclaration de propositions, soit pour les deux vices réunis, soit pour l'un des services.

AVIS

MAISON DE NOUVEAUTÉS

Rue de la Tonnelle, au coin de celle du Puits-Neuf A SAUMUR.

M. Eug. BIZERAY

A toujours besoin de beaucoup d'ouvrières pour son atelier de couture.

Se présenter de suite.

Les ouvrières capables gagnent de bonnes journées.

Saumur, Imprimerie de P. GODET.

Table with multiple columns containing names and numbers, likely a list of names and their corresponding values or addresses. Includes entries like 'Comp. gém. transatlantiques', 'Messes et mariages', 'Ventes à Paris', 'Canal de navigation de Saumur', 'CHRETIEN FONCIER', 'Bons de liquidation', 'CRÉDIT FONCIER', 'Havre 5 0/0', 'Rouen 5 0/0', 'Paris 5 0/0', 'Santagosse', 'Bons Lombards 1873', '1876', '1877', '1878', 'Russe 1870', ' Dette turque', 'Ottoman 1869', '1885', '1889', 'Russe 50', '100', '250', '500', '1000', '1500', '2000', '2500', '3000', '3500', '4000', '4500', '5000', '5500', '6000', '6500', '7000', '7500', '8000', '8500', '9000', '9500', '10000', '10500', '11000', '11500', '12000', '12500', '13000', '13500', '14000', '14500', '15000', '15500', '16000', '16500', '17000', '17500', '18000', '18500', '19000', '19500', '20000', '20500', '21000', '21500', '22000', '22500', '23000', '23500', '24000', '24500', '25000', '25500', '26000', '26500', '27000', '27500', '28000', '28500', '29000', '29500', '30000', '30500', '31000', '31500', '32000', '32500', '33000', '33500', '34000', '34500', '35000', '35500', '36000', '36500', '37000', '37500', '38000', '38500', '39000', '39500', '40000', '40500', '41000', '41500', '42000', '42500', '43000', '43500', '44000', '44500', '45000', '45500', '46000', '46500', '47000', '47500', '48000', '48500', '49000', '49500', '50000', '50500', '51000', '51500', '52000', '52500', '53000', '53500', '54000', '54500', '55000', '55500', '56000', '56500', '57000', '57500', '58000', '58500', '59000', '59500', '60000', '60500', '61000', '61500', '62000', '62500', '63000', '63500', '64000', '64500', '65000', '65500', '66000', '66500', '67000', '67500', '68000', '68500', '69000', '69500', '70000', '70500', '71000', '71500', '72000', '72500', '73000', '73500', '74000', '74500', '75000', '75500', '76000', '76500', '77000', '77500', '78000', '78500', '79000', '79500', '80000', '80500', '81000', '81500', '82000', '82500', '83000', '83500', '84000', '84500', '85000', '85500', '86000', '86500', '87000', '87500', '88000', '88500', '89000', '89500', '90000', '90500', '91000', '91500', '92000', '92500', '93000', '93500', '94000', '94500', '95000', '95500', '96000', '96500', '97000', '97500', '98000', '98500', '99000', '99500', '100000'. Includes names like 'L. E. 4 531 fr.', 'Le Lyon 920', 'Le Midi 6/0', 'Le Nord 4 0/00'.